

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre, à 18h30, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie de Modane en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire.

**Membres présents :** Jean-Claude RAFFIN - Thierry THEOLIER - Laurence PETINOT-GAGNIERE – Géraldine BOTTE - Daniel LOGER - Jean-Michel OSTORERO – Cornelia THEOLIER - Gabrielle GINDRE - Christophe CHAUVETON - Stéphanie KUSZINSKI - Bruno COBUS - Stéphanie LEFOULON – Véronique VISE - Ludovic TISSIER - Christian SIMON

**Absent :** Erica SANDFORD

**Procurations :** Yann CHABOISSIER à Gabrielle GINDRE - Humberto FERNANDES à Jean-Michel OSTORERO - Christa BALZER à Stéphanie LEFOULON - Hakan TAT à Jean-Claude RAFFIN – Natacha BRENIER à Laurence PETINOT-GAGNIERE – Katia VIOLLEAU à Véronique VISE

**Conseillers en exercice :** 22

**Quorum :** 12

**Présents :** 15

**Pouvoirs :** 6

**Votants :** 21

**Date de la convocation :** 18 juin 2024

Madame Géraldine BOTTE a été élue secrétaire

### Délibération N°2024/06/04

**OBJET : Fixation des tarifs du Minigolf de Valfréjus pour la période estivale 2024**

Le rapporteur : Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune est propriétaire d'un minigolf à Valfréjus et qui elle doit en assurer la gestion pendant la saison estivale.

Il vous est proposé que la SPL Haute Maurienne Vanoise Tourisme (HMVT) vende pour le compte de la Commune les tickets d'accès au minigolf soit aux tarifs normaux fixés par la Commune, soit dans le cadre du Pass HMV pour lequel nous vous proposons d'octroyer une remise de 50%.

Dans ce contexte, il convient d'en fixer les tarifs pour la saison d'été 2024 selon les modalités ci-dessous :

DESIGNATION	TARIFS
Tarif normal (+16 ans)	5.00 €
Tarif enfant (de 3 à 16 ans)	3.00 €
Tarif adulte Pass HMV	2.50 €
Tarif enfant Pass HMV	1.50 €
Gratuit pour les moins de 3 ans	/

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les tarifs du minigolf de Valfréjus ci-dessus pour la saison d'été 2024, du 01 juillet 2024 au 09 septembre 2024.

Modane, le 24 juin 2024.

La Secrétaire de séance,

Géraldine BOTTE



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 26/06/2024 et de sa publication ou notification le 26/06/2024



Le Maire,  
Jean-Claude RAFFIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le



ID : 073-217301571-20240624-20240604-DE